

INTRODUCTION A L'ECONOMIE DE L'ENTREPRISE

L'Economie de l'Entreprise est une branche de l'économie générale qui étudie les fondements et les mécanismes des actes économiques de l'entreprise.

L'objet de cette discipline scientifique étant l'entreprise, il convient de préciser ce qu'est cet agent économique.

Dans la théorie économique, la notion d'entreprise correspond à une entité dont la fonction est de produire des biens et des services en combinant des facteurs.

Il existe cependant différentes conceptions de l'entreprise et différents types d'entreprises. La définition généralement acceptée de l'entreprise et que l'on retrouve dans les LEXIQUES D'ECONOMIE est la suivante :

“L'entreprise est une unité économique autonome, combinant divers facteurs de production, produisant pour la vente, des biens et des services, et distribuant des revenus en contrepartie de l'utilisation des facteurs.”

En ce sens, les organisations à activité marchande constituent des entreprises. En revanche, les entités à caractère non marchand, celles dont la production n'est pas en principe destinée à une clientèle solvable, ne sont pas des entreprises. C'est le cas des administrations, des organisations à but non lucratif en général, des associations.

De la définition de l'entreprise, on peut retenir trois aspects qu'il est nécessaire d'explicitier. Ces aspects sont les suivants :

- 1- L'entreprise, centre de calcul économique
- 2- L'entreprise, système commandé
- 3- L'entreprise en tant qu'organisation

1. L'entreprise est un centre de calcul économique

A l'origine du calcul économique réside la volonté de l'entrepreneur de réaliser une combinaison rationnelle des facteurs de production. Celle-ci en intégrant le plus possible les dernières innovations au plan scientifique et technologique vise à permettre une meilleure transformation des matières en biens et services de consommation intermédiaire ou finale en vue de satisfaire la demande potentielle. Cela suppose un choix judicieux des ressources productives compte tenu de leur disponibilité et de leur coût de possession. En somme, le calcul économique s'apparente à un calcul d'optimisation sous contraintes : **“recherche de la meilleure fonction de production c'est à dire celle qui, tout en minimisant les coûts de production, maximise l'objectif de l'entrepreneur et en particulier, le profit maximum tiré du capital investi”**. Le calcul économique est donc à la fois :

- un calcul d'efficacité : comment mobiliser les ressources productives pour atteindre le ou les objectifs que l'on s'est fixés ? (Produire et vendre au maximum pour rentabiliser le capital investi),
- un calcul d'efficience : comment atteindre le ou les objectifs que l'on s'est fixés en utilisant la voie la moins coûteuse ? (faire des économies de ressources ou maîtriser les coûts de production).

2. L'entreprise est un système commandé

En la présentant comme un système, cela présuppose que l'entreprise se structure autour d'un certain nombre d'éléments qui entretiennent des relations nécessaires entre eux en vue d'assurer un fonctionnement régulier de l'unité de production dans son environnement.

Le système réalise des transformations et peut changer d'état au cours du temps sous l'effet des perturbations venues de l'environnement. En tant que système commandé, l'entreprise a des organes de commande dont le rôle est de décider des actions à mener, de choisir les méthodes, de fixer les objectifs, d'apprécier les

résultats atteints. Système commandé ou système finalisé, l'entreprise fonctionne dans un environnement incertain qui fait intervenir la notion de risque.

Ce risque peut être lié à l'évolution sociale, technologique, économique, politique. Ces perturbations possibles et multiples de l'environnement impliquent que le système soit doté d'organes de prévisions et soit capable de réagir à l'imprévu. Le système est par conséquent, appelé à être flexible.

3. L'entreprise est une organisation

On entend par là, un groupe de personnes qui œuvrent en commun à la réalisation de certains objectifs avec des moyens plus ou moins limités.

Les personnes membres de l'organisation sont régies dans leur comportement et dans leur fonction par un ensemble de relations professionnelles, sociales, un ensemble de rôles (position dans la hiérarchie), un ensemble de normes (règles de conduite).

L'organigramme de l'entreprise est un schéma par lequel on exprime les relations professionnelles, les rôles, c'est à dire la structure organisationnelle que celle-ci a mise en place pour mener à terme ses activités.

La bonne marche de l'organisation suppose la résolution de trois types de problèmes :

- ❖ un problème de coordination : comment assurer la poursuite d'objectifs en commun avec la division du travail, la répartition des tâches ?
- ❖ un problème de communication – décision : à partir de quel réseau d'information va-t-on prendre les décisions. Comment assurer la communication dans l'entreprise ?
- ❖ un problème d'animation : comment gérer un processus d'intégration des efficacité individuelles par une élévation de la compétence et de la motivation des individus afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle ?

Etant donné que l'économie et l'organisation de l'entreprise sont deux domaines intimement liés, on se trouve en présence d'une discipline d'enseignement

assez vaste dont on ne peut épuiser le contenu en une année, encore moins en un semestre comme le veut la répartition officielle des cours.

Le plan de cours ainsi proposé aux étudiants de deuxième année s'articule autour d'un certain nombre de points considérés comme essentiels. Il reste entendu qu'un élargissement et un approfondissement de ce plan seront nécessaires pour les étudiants en année de Licence et de Maîtrise.

PLAN DU DOCUMENT

I^{ère} PARTIE : ELEMENTS DE COURS

**II^{ème} PARTIE : ETUDES DE CAS
CORRIGÉES**

PREMIERE PARTIE

ELEMENTS DE COURS

- I. La place de l'entreprise dans les systèmes économiques.**
- II. La classification des entreprises**
- III. Les grandes fonctions des entreprises modernes**
- IV. La stratégie de l'entreprise**
- V. Mécanismes comptables et financement des entreprises.**

C **HAPITRE I : LA PLACE DE L'ENTREPRISE** **DANS LES SYSTEMES ECONOMIQUES**

Généralités sur les systèmes économiques

De façon générale, le système économique est conçu comme étant un ensemble de structures économiques, institutionnelles, juridiques, sociales, mentales, organisées par une société, en vue d'assurer la poursuite et la réalisation des objectifs économiques qui sont essentiels à l'épanouissement collectif et individuel de ses membres.

On distingue cinq principaux systèmes économiques historiquement vécus qui sont les suivants :

- le système d'économie fermée. C'est l'exemple du domaine féodal, de l'économie villageoise ou paysanne où l'activité économique est toute orientée vers la satisfaction des besoins de ceux qui vivent sur le domaine. Les débouchés de la production sont limités à un domaine précis dont le chef a la pleine disposition des moyens de production et procède à la redistribution du produit,
- le système d'économie artisanale ou pré-industrielle en vigueur dans certains pays européens du XIV^e et du XV^e siècle. L'organisation économique, juridique et sociale se caractérise par la propriété privée des moyens de production qui sont entre les mains d'artisans indépendants constitués en corps de métiers, dont les règles coutumières déterminent à la fois les conditions de production et la répartition du produit,
- le système d'économie capitaliste. Ce système caractéristique depuis le XVIII^e siècle, la plupart des pays d'Europe Occidentale et des Etats Unis.

L'esprit de l'activité économique est la recherche du profit individuel. L'organisation juridique et sociale se caractérise essentiellement par la propriété privée des moyens de production, la liberté d'entreprise, la neutralité absolue de l'Etat dans l'activité économique.

- le système d'économie collectiviste. Ce système a été en vigueur notamment dans l'ex-Union Soviétique, dans les ex- pays socialistes d'Europe de l'Est. On le retrouve encore en Chine populaire, à Cuba, en Corée du Nord .

L'esprit de ce système est de substituer à la recherche du profit individuel dans le système capitaliste, la recherche de l'intérêt collectif qui passe par la satisfaction intégrale des besoins de la population. L'organisation juridique et sociale se caractérise par l'appropriation collective des moyens de production. L'Etat, par l'intermédiaire des instances de la planification, assume sans concession la direction de l'activité économique, et répartit le produit national qui en résulte.

- le système d'économie corporatiste.

Ce système a été vécu dans certains pays pendant les périodes de guerre et de crises sociales majeures (France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Amérique Latine).

Il a été institué essentiellement, pour permettre à l'Etat d'organiser la vie politique, économique et sociale dans un environnement marqué par des risques de bouleversements de la situation nationale sur tous les plans.

Ainsi, les moyens de production restent propriété privée, mais l'Etat joue un rôle d'arbitre et oriente les activités en vue de ce qu'il appelle : l'intérêt général (ou intérêt supérieur de la nation). L'organisation juridique et sociale se caractérise par la création de groupements professionnels (Corporations ou Corps de Métiers) dans lesquels sont élaborées les règles qui régissent l'activité économique, sous le contrôle de l'Etat.

Le système d'économie corporatiste n'est ni un système d'économie capitaliste, ni un système d'économie collectiviste. C'est un système dit « d'économie de guerre ou de crise ».

Les deux systèmes économiques qui ont cependant le plus marqué l'économie mondiale et sur lesquels il convient de revenir, sont : l'économie de marché et l'économie planifiée.

SECTION I : L'ECONOMIE DE MARCHÉ

Elle est issue de l'application des principes du système capitaliste libéral. Ces principes sont les suivants :

- La recherche de l'intérêt personnel et le profit.
- La propriété privée des biens de production.
- La liberté d'entreprise.
- La liberté des échanges ou principe du "laissez faire, laissez aller".
- La liberté de la concurrence dans le respect des textes en vigueur.
- La régulation de l'activité économique par le marché, lieu où s'effectuent des transactions commerciales qui mettent en présence d'un côté des offreurs (producteurs ou vendeurs de marchandises ou de services), d'un autre, les demandeurs (clients ou consommateurs). Le prix qui se forme résulte de l'arbitrage du marché, c'est à dire de la force respective des demandeurs et des offreurs (structure du marché, atomité ou molécularité des intervenants, fluidité).

Le marché peut se dérouler en un seul endroit ou en plusieurs endroits (marché local, quotidien, hebdomadaire, régional, national, international) ; le produit concerné peut être homogène ou non homogène. On distingue ainsi huit grandes catégories de marché : concurrence, oligopole, duopole, monopole, monopsone, duopsone, oligopsone, monopole bilatéral (Classification de Stackelberg).

STRUCTURE DES MARCHES

NOMBRE DE VENDEURS	NOMBRE D'ACHETEURS	SITUATION DU MARCHÉ
Multitude	Multitude	Concurrence
Petit nombre	Multitude	Oligopole
Deux	Multitude	Duopole
Un	Multitude	Monopole
Multitude	Un	Monopsone
Multitude	Deux	Duopsone
Multitude	Petit nombre	Oligopsone
Un	Un	Monopsone Bilatéral

- La non intervention de l'Etat dans l'activité économique. L'Etat devant se comporter en simple garant de la sécurité des personnes et des biens (principe de neutralité ou encore principe de l'Etat gendarme).
- L'application de ce principe a connu essentiellement deux phases qui sont les suivantes :
- le capitalisme atomistique. Système d'économie de marché en vigueur en Europe aux 18^e, 19^e siècles, issus des premières applications des principes du libéralisme économique : la liberté d'entreprise, des échanges, de la concurrence la neutralité de l'Etat à travers notamment, une législation du travail peu contraignante, une libre détermination de l'offre et des salaires, la recherche effrénée de l'accumulation et du profit, ont abouti à la naissance de nombreuses petites entreprises (capitalisme de petites unités). De par leur modeste dimension, ces entreprises n'ont que très peu de moyens d'influencer le marché (en termes de fixation de prix et de

publicité par exemple). Ce qui a pu donner aux économistes classiques et néoclassiques, l'illusion d'un marché de concurrence pure et parfaite.

- le capitalisme moléculaire. Ce système apparaît sous les formes de capitalisme libéral interventionniste depuis la crise de 1929 où l'on prône désormais l'intervention systématique de l'Etat dans l'activité économique (Etat providence), jusqu'au début des années 1980 où avec l'essoufflement et les imperfections constatées dans l'intervention de l'Etat, on en vient à réclamer à nouveau une réduction systématique du poids de l'Etat dans l'activité économique (capitalisme néolibéral ou retour progressif à l'Etat gendarme).

Dans un système capitaliste moléculaire, un petit nombre de grandes entreprises domine le marché. Ce système présente les caractéristiques suivantes :

- la recherche du profit n'est plus une préoccupation immédiate de l'entreprise. Elle s'opère dans une perspective à moyen terme en passant par la croissance et la paix sociale ;
- la grande entreprise influence le marché par la différenciation des produits, la publicité, la fixation des prix, l'amélioration des techniques ;
- le marché impose à l'entreprise certaines contraintes : quantités vendues, qualité des produits ;
- l'intervention de l'Etat dans la vie économique. Celle-ci peut prendre deux formes. La première forme est d'ordre administratif. C'est la réglementation de l'activité des entreprises : par exemple, réglementation de la fixation des prix dans certains cas, réglementation du travail et des salaires, réglementation du commerce et des affaires, réglementation de la concurrence, institution d'une fiscalité d'entreprise plus ou moins contraignante, réglementation de la circulation des capitaux, réglementation du crédit.

On retrouve ici le concept classique d'Etat gendarme où l'Etat joue un rôle de contrôle, de régulation ou d'assainissement de la vie économique. La deuxième forme est d'ordre économique et social. Il s'agit pour l'Etat, de jouer un rôle d'opérateur économique et social en créant des entreprises ou des services publics, seul ou en association avec des opérateurs économiques privés, dans l'objectif de satisfaire des besoins collectifs tels la culture, l'éducation et la recherche, l'urbanisme, l'équipement, la santé, le logement social, l'emploi, l'aménagement du territoire, les communications, certains biens de grande consommation (électricité, gaz, eau, téléphone, hydrocarbure). On retrouve ici aussi le concept keynésien d'Etat providence où l'Etat intervient pour suppléer les insuffisances du secteur privé ou pour éviter des déséquilibres économiques.

C'est précisément ce rôle de l'Etat qui est aujourd'hui remis en cause par les partisans du libéralisme économique pur ou les défenseurs du droit de propriété qui voudraient promouvoir l'entreprise privée, comme étant le seul moteur de l'activité économique. C'est du reste l'une des justifications des privatisations observées à l'heure actuelle.

SECTION II : L'ECONOMIE PLANIFIEE

Elle est issue de l'application des principes du système socialiste, dont les plus éminents penseurs sont : KARL MARX, F. ENGELS, LENINE, STALINE, MAO, ENVER HOXA, TITO.

Pour atteindre le bien-être collectif qui est la finalité de l'économie planifiée, on a adopté le principe de la collectivisation des biens de production par la suppression de la propriété privée et le principe d'une planification impérative de l'activité économique qui fait de l'Etat le seul centre de décision, par l'intermédiaire d'un organisme central de planification, où l'on détermine les besoins à satisfaire et les programmes de production à exécuter par les entreprises.

Dans ce contexte, l'entreprise propriété publique, ou collective, a une autonomie plus réduite qu'en économie de marché. Elle se voit imposer des objectifs de production à réaliser.

En contrepartie, elle reçoit des moyens de production de l'Etat (Terre, Capital, Travail, Technologie, Matières). La recherche du profit privé est impossible puisque l'entreprise ne peut agir sur le niveau de ses bénéfices car les salaires et les prix des biens et services qu'elle achète ou qu'elle vend lui sont imposés. Les bénéfices éventuels sont rigoureusement planifiés, puis répartis en fonction des choix opérés par l'autorité centrale de planification.

Tout comme les principes du libéralisme économique, les principes du système d'économie socialiste ou collectiviste ont été diversement appliqués dans les différents pays, en raison de l'environnement.

SECTION III : LES RELATIONS ENTRE L'ENTREPRISE ET LES AUTRES AGENTS ECONOMIQUES

L'activité des entreprises est tributaire des relations qu'elles sont en mesure de développer avec d'autres agents dans l'économie nationale. Ces agents peuvent être regroupés en cinq catégories.

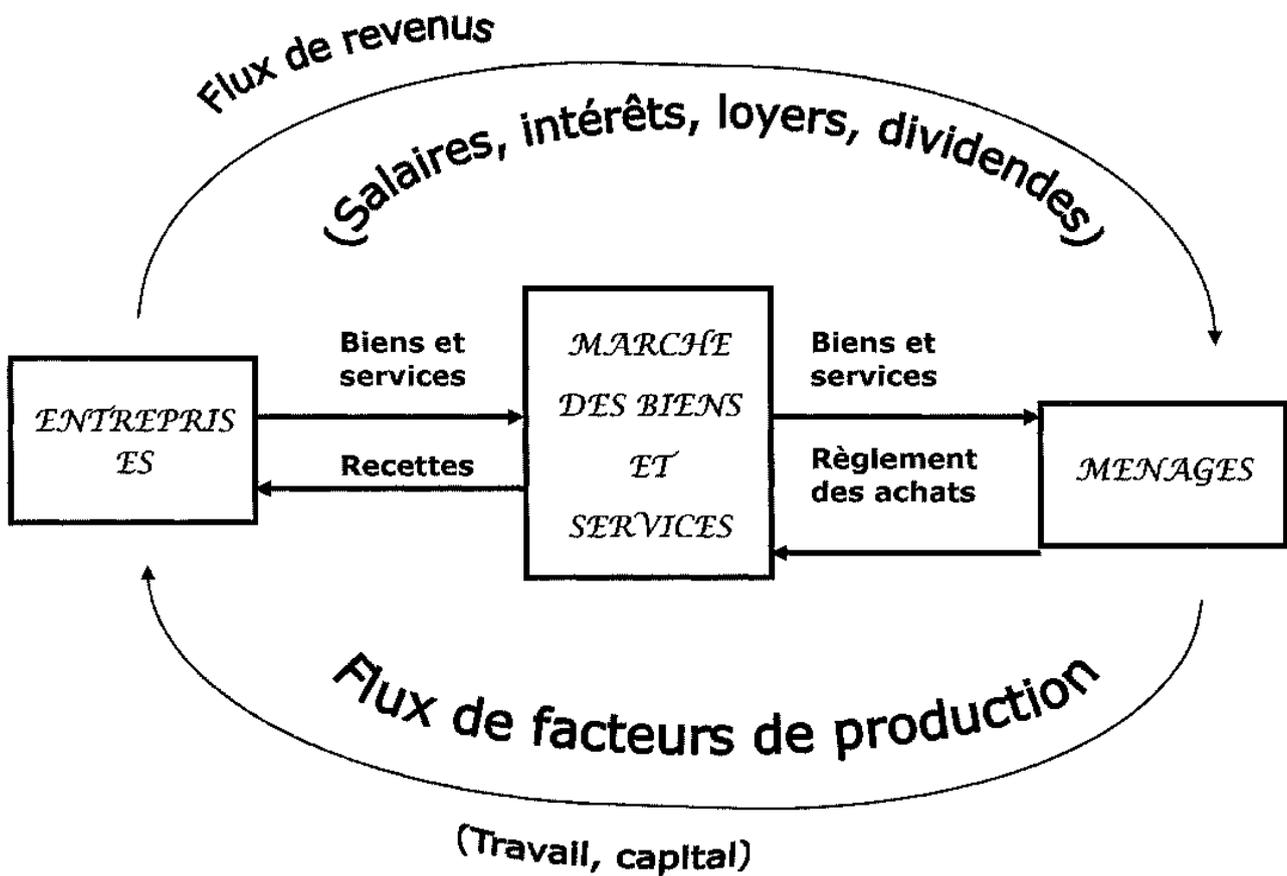
Ce sont : les Ménages, l'Administration, les Entreprises non Financières, les Institutions Financières, l'Extérieur.

Le contenu des relations entre agents dans une économie est représenté par deux sortes de flux, matérialisées dans un circuit économique. On peut montrer ces flux à travers des schémas successifs. Ce sont:

- des flux réels ou « physiques » qui portent sur des biens et services ou des facteurs de production
- des flux monétaires ou financiers qui constituent les contreparties des flux réels.

A. Relations avec les Ménages

Les Ménages sont des consommateurs à titre principal



B. Relations avec l'Administration (Etat, Collectivités locales, Entreprises publiques)